

STANDARD BRED CANADA - ELECTION OF DIRECTORS

Standardbred Canada directors are elected for a term of three years. For directors elected in the election of directors for Standardbred Canada in 2010 - the term shall be from 2011 - 2013.

The Association has three classes of directors:

ACTIVE Who represent all members, including breeders, who are not track members.

BREEDER Any member other than a track member, who is a resident in Canada and who designates himself, in writing, to be a breeder member by December 31st of any year, for the ensuing year, and who is the registered owner or lessee of a mare or stallion that has been bred at least once within three years of the current year, is eligible to be a breeder director.

TRACK Any entry that conducts an extended harness race meeting, as defined by the Canadian Pari-Mutuel Agency, within Canada. The Board may, in its discretion, accept an application for membership or a request for renewal of membership, from an entity which conducts a non-extended race meeting. The Corporate Secretary seeking nominations for track directors will write to all tracks that fall into this category.

Members shall nominate persons in either the ACTIVE or BREEDER category and no person may be elected representing more than one class of member. ACTIVE and BREEDER members, in good standing, vote for ACTIVE directors whereas only BREEDER members vote for BREEDER directors. Racetracks nominate TRACK directors. Directors are required in the following regions:

Active Members

Western Region 3 Directors

(One (1) Active Director shall be elected by the Active Members resident in both British Columbia/Yukon; one (1) Active Director shall be elected by the Active Members resident in Alberta/Northwest Territories/Nunavut and one (1) Active Director shall be elected by the Active Members resident in Manitoba.)

Ontario Region 3 Directors

(Province of Ontario)

Quebec Region 2 Directors

(Province of Quebec)

Atlantic Region 3 Directors

(One (1) Active Director shall be elected by the Active members resident in Nova Scotia/Newfoundland/Labrador; one (1) Active Director shall be elected by the Active members resident in New Brunswick and one (1) Active Director shall be elected by the Active members resident in Prince Edward Island.)

Breeder Members

Western Region 3 Directors

(One (1) Breeder Director shall be elected by the Breeder members resident in both British Columbia/Yukon; one (1) Breeder Director shall be elected by the Breeder members resident in Alberta/Northwest Territories/Nunavut and one (1) Breeder Director shall be elected by the Breeder members resident in Saskatchewan.)

Ontario Region 4 Directors

(Province of Ontario)

Quebec Region 2 Directors

(Province of Quebec)

Atlantic Region 2 Directors

(One (1) Breeder Director shall be elected by the Breeder members resident in Nova Scotia/Newfoundland/ Labrador/New Brunswick and one (1) Breeder Director shall be elected by the Breeder members resident in Prince Edward Island.)

Track Members

Western Region 2 Directors

(Provinces of British Columbia, Alberta, Manitoba & Saskatchewan)

Ontario Region 3 Directors

(Province of Ontario)

Quebec Region 1 Director

(Province of Quebec)

Atlantic Region 1 Director

(Provinces of Nova Scotia, New Brunswick, Prince Edward Island & Newfoundland)

Notice of election shall be provided to members by publication of notice in *Trot Magazine* (as per By-Law #1 - Article 4.9.1(2)).

Nominations for directors are to be received by the Corporate Secretary by 5:00 p.m. on October 25, 2010.

Ballots will be mailed to members listing the members running for office not later than November 5, 2010.

Ballots are to be received at head office not later than 11:00 a.m. on Election Day - December 17, 2010.

The candidate and five members, all in good standing and residents in the region for which they are voting, must sign the nomination form for the candidate nominated.

Nomination forms can be obtained from the Corporate Secretary, Caren Brown, at Standardbred Canada's office in Mississauga. As well, you may download a nomination form from the Standardbred Canada website at www.standardbredcanada.ca.

STANDARD BRED CANADA - ÉLECTION DES DIRECTEURS

Les directeurs de Standardbred Canada sont élus pour un mandat de trois ans. Pour les directeurs ayant été élus lors de la dernière élection des directeurs de Standardbred Canada en 2010 - le terme doit être de 2011 à 2013.

Il y a trois catégories de directeurs dans l'Association:

- ACTIFS** Représentant tous les membres, y incluant les membres éleveurs qui ne sont pas des hippodromes membres.
- ÉLEVEURS** Tout membre, autre qu'un hippodrome membre, résidant au Canada et qui se désigne par écrit, comme étant un membre éleveur avant le 31 décembre d'une année pour l'année qui suivra, et qui est enregistré comme le propriétaire ou le locataire d'une poulinière ou d'un étalon qui a été accouplé au moins une fois au cours des trois années qui précèdent l'année en cours, est admissible au poste de Directeur Éleveur.
- HIPPODROMES** Toute entité présentant des réunions prolongées de courses sous harnais selon les normes édictées par l'Agence canadienne du pari mutuel au Canada. Le Conseil peut, à sa discrétion, accepter une demande d'adhésion ou une demande de renouvellement d'adhésion de la part d'une entité qui organise des réunions de courses non prolongées. Le Secrétaire général appelant les mises en candidature pour les postes de Directeurs, écrira à tous les hippodromes tombant dans cette catégorie.

Les membres désigneront des candidats dans chacune des catégories: MEMBRES ACTIFS et MEMBRES ÉLEVEURS mais personne ne pourra être élu représenter plus d'une catégorie de membre. Les MEMBRES ACTIFS et ÉLEVEURS en règle peuvent voter pour les directeurs ACTIFS tandis que les MEMBRES ÉLEVEURS peuvent voter pour les directeurs ÉLEVEURS. Les MEMBRES HIPPODROMES désigneront les directeurs HIPPODROMES. Des directeurs doivent être élus dans les régions suivantes:

Membres Actifs

- Région de l'Ouest** 3 directeurs
(Un (1) directeur Actif sera élu par les membres Actifs, résidents de la Colombie-Britannique/Yukon; un (1) directeur Actif sera élu par les membres Actifs, résidents de l'Alberta/Territoires du Nord-Ouest/Nunavut et un (1) directeur Actif sera élu par les membres Actifs, résidents du Manitoba.)
- Région de l'Ontario** 3 directeurs
(Pour la province de l'Ontario)
- Région de Québec** 2 directeurs
(Pour la province de Québec)
- Région de l'Atlantique** 3 directeurs
(Un (1) directeur Actif sera élu par les membres Actifs, résidents de Nouvelle-Écosse/Terre-Neuve/Labrador; un (1) directeur Actif sera élu par les membres Actifs, résidents du Nouveau-Brunswick, et un (1) directeur Actif sera élu par les membres Actifs, résidents de l'Île-du-Prince-Édouard.)

Membres Éleveurs

- Région de l'Ouest** 3 directeurs
(Un (1) directeur Éleveur sera élu par les membres Éleveurs, résidents de la Colombie-Britannique/Yukon; un (1) directeur Éleveur sera élu par les membres Éleveur, résidents de l'Alberta/Territoires du Nord-Ouest/Nunavut et un (1) directeur Éleveur sera élu par les membres Éleveurs, résidents du Saskatchewan.)
- Région de l'Ontario** 4 directeurs
(Pour la province de l'Ontario)
- Région de Québec** 2 directeurs
(Pour la province de Québec)
- Région de l'Atlantique** 2 directeurs
(Un (1) directeur Éleveur sera élu par les membres Éleveurs, résidents de Nouvelle-Écosse/Terre-Neuve/Labrador/Nouveau-Brunswick; un (1) directeur Éleveur sera élu par les membres Éleveurs, résidents de l'Île-du-Prince-Édouard.)

Membres Hippodromes

- Région de l'Ouest** 2 directeurs
(Pour les provinces de Colombie-Britannique, Alberta, Manitoba & Saskatchewan)
- Région de l'Ontario** 3 directeurs
(Pour la province de l'Ontario)
- Région de Québec** 1 directeur
(Pour la province de Québec)
- Région de l'Atlantique** 1 directeur
(Pour les provinces de Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard & Terre-Neuve)

Une proclamation d'élection sera transmise aux membres par la publication d'un avis dans *Trot Magazine* (tel que stipulé à l'article 4.9.1(2) du Règlement #1).

Les mises en candidature devront être reçues au bureau du Secrétaire général au plus tard à 17h, le 25 octobre 2010.

Les bulletins seront envoyés aux membres des catégories habilités à voter au plus tard le 5 novembre 2010.

Les bulletins devront être retournés au siège social au plus tard à 11h, le jour du scrutin, soit le 17 décembre 2010.

Le candidat et cinq membres, tous en règle et résidents de la région dans laquelle ils votent, doivent signer la mise en candidature des personnes se présentant aux postes de directeurs.

Les formulaires de mise en candidature peuvent être obtenus du bureau du Secrétaire général, Caren Brown, au bureau de Standardbred Canada à Mississauga, tout comme ils peuvent être téléchargés à partir du site web de Standardbred Canada à l'adresse électronique suivante www.standardbredcanada.ca